

# Conseil de sécurité

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 23 avril 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint deux lettres qui m'ont été adressées, les 5 et 9 avril 2012, respectivement, par Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (voir annexe I), et par Carlos Gomes Júnior, Premier Ministre de la Guinée-Bissau (voir annexe II), à propos de la situation en Guinée-Bissau. Comme vous vous en souviendrez, le Sous-Secrétaire général, Tayé-Brook Zerihoun, a indiqué avoir reçu ces lettres lors de la séance d'information qu'il a tenue à l'intention du Conseil de sécurité le 13 avril 2012.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte desdites lettres à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-31352 (F) 260412 260412



# Annexe I

## Requête de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest concernant le deuxième tour de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau

Vous n'ignorez certainement pas que, tandis que le pays s'apprête à organiser le deuxième tour de l'élection présidentielle, le 22 avril 2012, les tensions politiques s'aggravent en Guinée-Bissau.

Au cours d'une mission d'établissement des faits conjointement organisée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, qui s'est rendue en Guinée-Bissau le 31 mars 2012 et que j'ai eu l'honneur de diriger, un certain nombre de faits troublants susceptibles de compromettre la tenue de l'élection et de replonger le pays dans un nouveau cycle d'instabilité ont été découverts. La CEDEAO est principalement préoccupée par ce qui suit :

1. L'appel lancé par l'opposition, dirigée par Koumba Yalá, arrivé deuxième lors du premier tour, pour que soient annulés les résultats de l'élection au motif qu'elle serait entachée de « fraude massive » et que, les listes électorales n'ayant pas été mises à jour, une large partie de l'électorat potentiel aurait été privé de ses droits. L'opposition menace de boycotter l'élection si elle n'obtient pas ce qu'elle demande;

2. La peur, éprouvée par une partie de la classe politique, d'une intervention militaire ou d'une menace pour sa sécurité;

3. Une méfiance et des tensions grandissantes entre l'armée de la Guinée-Bissau et la Mission angolaise d'assistance technique et militaire, qui est présente dans le pays en vertu d'un accord bilatéral conclu pour appuyer les réformes du secteur de la défense et de la sécurité. Le général Antonio Injai, chef d'état-major de l'armée de la Guinée-Bissau, a ordonné à la Mission de quitter le pays, accusant l'Angola de vouloir assurer secrètement une présence militaire dans le pays, ce qui constitue, à ses yeux, une violation de l'accord bilatéral.

Au vu de ce qui précède, l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a, lors de son sommet extraordinaire tenu à Dakar le 2 avril 2012, fait de S. E. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, son médiateur dans cette situation de crise imminente et chargé la Commission de la CEDEAO d'envisager la faisabilité de déployer en Guinée-Bissau un contingent à l'approche du deuxième tour de scrutin, afin de protéger les candidats et les institutions, d'aider les forces de l'ordre à garantir la sécurité et de faciliter la mise en œuvre du programme de réformes du secteur de la défense et de la sécurité dans le pays.

Par la présente, nous entendons vous faire part des intentions de la CEDEAO concernant la tenue imminente de l'élection et demander au Conseil de sécurité d'aider celle-ci à mettre ses projets à exécution. Nous entendons également vous demander si vous estimez faisable de détacher une mission de sécurité conjointe CEDEAO/ONU aux fins susmentionnées.

Dans l'attente de votre réponse, soyez de nouveau assuré de la volonté de la CEDEAO de collaborer étroitement avec l'ONU pour préserver la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Le Président de la Commission
(*Signé*) Kadré Désiré **Ouédraogo**

# Annexe II

## Lettre datée du 9 avril 2012, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de la Guinée-Bissau

D'ordre de mon gouvernement, et en ma qualité de Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, j'ai l'honneur, par la présente, de vous informer que, vu la situation d'urgence régnant en Guinée-Bissau, le pays risque de connaître un nouveau cycle d'instabilité politique, provoqué par le refus de cinq candidats à l'élection présidentielle anticipée, qui s'est tenue le 18 mars dernier, d'en accepter les résultats.

Dans un geste de provocation manifeste, ces individus cherchent à entraver la tenue du second tour de l'élection, ce qui, s'ils parvenaient à leurs fins, compromettrait les acquis démocratiques obtenus jusqu'ici par l'État et par le peuple de la Guinée-Bissau.

Après une période de paix et d'accalmie sur le front social, obtenue ces dernières années au prix d'innombrables sacrifices consentis par le peuple bissau-guinéen, on ne saurait tolérer qu'un groupe d'individus, mus par des intérêts partisans et étriqués, dépourvus de fondement politique ou juridique, cherche à créer des conditions propres à replonger le pays dans une situation d'instabilité.

Quant à l'élection, la communauté internationale dans son ensemble, qui a observé le processus, l'a qualifiée de juste, libre et transparente.

La Commission électorale nationale et la Cour suprême, qui sont respectivement habilitées, sur le plan national, à examiner les plaintes liées au processus électoral et à se prononcer sur la validité du scrutin, ont déjà décidé de confirmer les résultats annoncés, donnant ainsi le coup d'envoi du second tour de l'élection entre les candidats Carlos Gomes Júnior et Koumba Yalá.

Outre qu'ils témoignent d'un total mépris pour les institutions de la République, les agissements de ceux qui cherchent à remettre en cause les résultats électoraux et, partant, à compromettre la tenue du second tour de l'élection présidentielle, peuvent être vus comme une manœuvre de provocation de l'armée qui, à tout moment, pourrait créer une situation échappant à tout contrôle, laquelle menacerait la paix et la sécurité, non seulement en Guinée-Bissau, mais également dans les pays de la sous-région.

C'est pourquoi, afin de parer à cette menace pour la paix et la sécurité en Guinée-Bissau, qui risquerait d'avoir des répercussions dans la sous-région, je demande par la présente au Conseil de sécurité, en vertu des pouvoirs que lui confère l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, et en sa qualité d'organe garant de la paix et de la sécurité internationales, d'examiner, en session extraordinaire, la situation interne de la Guinée-Bissau résultant du rejet des résultats de l'élection démocratique, libre, juste et transparente et d'envisager l'envoi en Guinée-Bissau d'une force de maintien de la paix dotée de pouvoirs étendus, qui serait chargée d'y préserver la stabilité politique et d'y défendre les acquis démocratiques que le peuple bissau-guinéen a obtenus au prix d'efforts considérables et qu'il désire préserver pour assurer le développement économique, social et culturel du pays.

Je saisis cette occasion pour rappeler que la Guinée-Bissau et la République d'Angola ont conclu un accord bilatéral de coopération en matière de défense et de

sécurité, qui a permis le déploiement de la Mission angolaise d'assistance technique et militaire (MISSANG), laquelle non seulement soutient les réformes en cours, mais contribue également à la stabilisation politique et militaire du pays.

Je tiens en outre à vous informer que la réaction de l'armée a contraint la République d'Angola à annoncer son intention de dénoncer l'accord de coopération susmentionné et, par conséquent, de retirer ses troupes de notre pays, ce qui ne fera qu'aggraver encore la situation déjà difficile que connaît la Guinée-Bissau, et nous incite à saisir le Conseil de sécurité pour lui demander de prendre les mesures voulues afin de garantir le maintien de la paix et de la sécurité dans notre pays et dans notre sous-région.

Pour conclure, je voudrais vous informer que la République d'Angola et, probablement également, le Brésil et le Ghana sont disposés à faire partie d'une telle force de paix, qui pourrait également comprendre des éléments d'autres pays de la CEDEAO et d'autres régions, une fois que le déploiement en aura été approuvé par le Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies et aux buts de l'Organisation des Nations Unies.

(*Signé*) Carlos **Gomes Júnior**